



EDITORIAL

Comme je vous l'avais annoncé en Octobre dernier, l'équipe d'AIGA a pris possession de son nouveau siège. Pour ceux qui n'auraient pas noté notre nouvelle adresse, nous nous trouvons au 110 avenue Barthélémy Buyer 69009 LYON (les autres coordonnées sont inchangées et notamment nos salles de formations qui restent au 5 Rue Gorge de Loup). Les salariés ont désormais à leur disposition un outil de travail moderne et performant, pour vous rendre encore plus de services.

Vous lirez aussi dans cette lettre que la société COMPTOIR DES RH et AIGA vous proposent dès aujourd'hui un panel de services « ressources humaines » adaptés à la vie associative. Par exemple, nous pouvons assurer la saisie des paies de votre structure, afin de vous soulager de ces opérations de plus en plus techniques.

Enfin toute l'équipe d'AIGA se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2012, nous vous souhaitons santé et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Philippe DUCHAMP

Nouveau service de Paie

AIGA crée depuis 30 ans des logiciels de Comptabilité et de Paie adaptés à la vie associative. Nous leur associons deux services indispensables et reconnus pour leur qualité et leur efficacité : la formation et l'assistance technique. 35 000 bulletins de Paie sont établis chaque mois à l'aide des logiciels AIGA. L'essentiel d'entre eux appliquent la CCN ALISFA et celle de l'Animation.

Si AIGA a toujours promotionné l'autonomie des associations dans leur gestion, force est de constater aujourd'hui que :

- le domaine de la Paie est de plus en plus complexe et qu'il est difficile pour certaines structures de conserver en interne les compétences nécessaires à sa réalisation,
- que les paies et les conventions collectives du monde associatif sont très spécifiques : multiplicité des contrats aides, différentes bases forfaitaires applicables selon l'activité des animateurs, bases et calculs spécifiques de la taxe sur les salaires, CDII, RIS, indemnité de passage et rémunération minimum de branche de la CCN ALISFA, déroulement de carrière dans la Convention de l'Animation, besoins en Répartition Analytiques des Salaires indispensables à la production de documents budgétaires, etc...
- qu'il n'existe pas de solution de dépannage en cas d'absence temporaire du collaborateur en charge de la Paie,
- que nous sommes sollicités par des structures en recherche de solutions d'externalisation spécialisées dans les paies associatives.

Lorsque Marie-Sophie CILLA, bien connue par certains d'entre vous, nous a présenté sa société et ses services (voir encadré suivant), son souhait de nous confier l'externalisation du traitement de la Paie de ses clients nous a semblé constituer un nouveau service de qualité pour nos clients respectifs. Pour faire court, Comptoir des RH vous garantit la bonne application de votre CCN sur vos contrats de travail et en toutes circonstances. A partir de ces éléments AIGA produit vos bulletins, vous transmet tous les documents post-paie obligatoires jusqu'aux écritures comptables (incluant vos Répartitions Analytiques).

Gilles BARBARET

RH - Carnet Rose !

Une nouvelle société, dénommée Comptoir des RH, s'est constituée pour proposer un service de gestion des Ressources Humaines externalisé, spécialisé dans la gestion des personnels des structures associatives.

A l'origine de cette création, un constat simple : les structures associatives - bien que construites autour d'un projet social - ne sont pas dispensées des contraintes de gestion et d'application du droit privé. Et devant la difficulté pour les structures de trouver en leur sein les compétences liées à certains domaines de gestion, pour des questions de taille de la structure ou de coût de ces compétences, la bonne solution consiste à externaliser. Le traitement de la paie en est un bon exemple.

Les travaux de paie sont très techniques, parfois complexes et sont sujets à de constantes mises à jour (évolutions des cotisations, des conventions collectives, du droit du travail...).

Dans les très petites structures qui composent la majorité des associations, la personne chargée de la paie a par ailleurs d'autres responsabilités et ne peut pas se spécialiser : les volumes de temps à y consacrer et les crédits de formation sont insuffisants.

Comptoir des RH propose donc de mettre ses outils et moyens à la disposition des structures associatives, sur la base de services à la carte : réalisation de la paie, gestion administrative du personnel, mise en œuvre de procédures RH à travers une boîte à outils opérationnelle et accompagnement sur les sujets RH.

Sa spécificité est issue de sa connaissance du secteur associatif permettant de s'adapter aux besoins des structures, de sa connaissance pointue des conventions collectives applicables pour éviter les risques juridiques et la mise en œuvre d'outils de gestion des Ressources Humaines pragmatiques.

Pour plus d'informations, rendez vous sur www.comptoirdesrh.fr

Marie-Sophie CILLA



www.aiga.fr

AIGA Siège Social Est – 110 Av Barthélémy Buyer – 69009 Lyon – Tél. : 04 72 53 22 00 – Fax : 04 72 53 22 09

AIGA Agence Paris et Nord – 46 bis rue Roger Salengro – 94120 Fontenay-sous-Bois – Tél. : 01 53 99 90 50 – Fax : 01 53 99 90 59

AIGA Agence Grand Ouest – Futuroscope – 3 rue Blaise Pascal – 86130 Jaunay Clan – Tél. : 05 49 00 48 00 – Fax : 05 49 88 24 45

AIGA Agence Sud – 6 rue de Laurens – 13860 Peyrolles en Provence – Tél. : 04 42 57 01 15 – Fax : 04 86 55 63 65

■ Manifestations à venir

Nous pouvons nous rencontrer pendant les manifestations suivantes, où AIGA disposera d'un stand :

- Le 1er Février 2012 : Salon Petit à Charleroi (Belgique)
- Le 1er Mars 2012 : Salon Petit à Paris – Halle de la Villette

Alex COHEN

■ Parmi les nouveaux clients

- Accueils de loisirs et R.A.M. de la Com. de Communes de Nogent le Rotrou (28)
- Centre hospitalier de Béziers (34)
- Les crèches de l'Association Petite Enfance à Angers (49)
- Maison de Quartiers des Bois Blancs à Lille (59)
- Association Familles Rurales de Mortcerf (77)
- ALSH municipal de Bandol (83)
- Calins Matins Crèches à Villebon S/Yvette (91)

■ Mise à jour annuelle des logiciels en version 2012



La version 2012 des logiciels Superbase, Belle- Ile, Noé, et Cloé est disponible sur l'Espace Clients du site www.aiga.fr.

Comme l'année dernière, vous ne recevrez pas de CD-ROM de mise à jour, vous devrez **télécharger cette mise à jour sur votre Espace Clients** grâce à vos identifiants habituels.

Cette version comprend, comme les autres années, certaines évolutions fonctionnelles demandées par les utilisateurs, ainsi que des corrections. Il est important de l'installer au plus vite.

Les manuels (dont **le manuel DADS-U** respectant la nouvelle norme N4DS), la documentation détaillée d'installation, ainsi que la présentation des nouveautés de cette version sont également disponibles sur l'Espace Clients du site www.aiga.fr.

■ Trucs & Astuces



Noé Fonctionnalités communes

Comment gérer un quotient et des revenus séparément?

L'option Calculer le quotient automatiquement disponible dans l'onglet Options du Gestionnaire permet en la décochant de désactiver le calcul automatique du quotient à la saisie d'un revenu.

Très pratique pour les dossiers gérant de l'Accueil de loisirs et de la Petite Enfance car les revenus utilisés en Petite Enfance ne sont pas ceux nécessaires pour le calcul du quotient de l'accueil de loisirs.

Comment remplir mes rapports d'activités de fin d'année?

Dans le menu Statistiques, utilisez les menus Pyramides des âges, Etude sociologique, Tableaux croisés, Calcul des inscrits. Pour plus d'explications sur ces menus, pensez à utiliser les documentations disponibles dans votre Espace Clients sur le site www.aiga.fr.

Comment filtrer les fiches Famille et/ou Individu selon un champ non renseigné?

Dans les jumelles (Recherche), la fonction Filtre permet par exemple d'afficher à l'écran uniquement les familles avec le quartier non renseigné ou une ville mal orthographiée.



Noé Petite Enfance

Comment modifier dans Noé les planchers et plafonds transmis par ma CAF ?

Si les planchers et plafonds changent au 1er Janvier, nous vous rappelons qu'une modification de tarif ne nécessite pas obligatoirement la création d'un nouveau dossier d'inscription. Vous pouvez mettre un commentaire sur la facture de Janvier expliquant ce changement et joindre la fiche comptable que les parents peuvent signer et que l'on édite depuis la saisie des inscriptions. Vous pouvez vous reporter à la fiche technique disponible sur votre Espace Clients sur le site www.aiga.fr.

Comment corriger un tarif qui ne me convient pas?

Sur l'inscription, vérifiez les historiques des revenus et des barèmes. Ajustez-les selon vos besoins. Lancez le recalcul des tarifs de cette inscription à partir du menu Outils de l'inscription. Une fiche technique « Un problème avec mon tarif » est disponible sur votre Espace Clients sur le site www.aiga.fr.

Comment envoyer un courrier à tous les inscrits en Petite Enfance? A partir du Fichier Famille et de l'imprimante, choisissez l'édition Courrier ou Etiquettes. Puis sélectionnez les familles inscrites sur vos activités Petite Enfance.



Noé Animation

Comment mettre en place le paramétrage d'Accueils de loisirs à l'heure, demandé par ma CAF?

Afin de mettre en place une gestion de pointage horaire, une documentation Accueils de loisirs à l'heure est disponible dans votre Espace Clients, expliquant les différents paramétrages possibles dans Noé.

Pour vous accompagner dans ce paramétrage, vous pouvez opter pour une formation internet de 2 heures. N'hésitez pas à contacter Armelle Garcin pour plus d'informations sur ces formations.

Comment saisir mes présences dans Noé?

A partir du menu Pointage collectif, positionnez-vous en Présences et utilisez la fonction Présences conformes aux prévisions afin de valider en présences toutes les réservations. Il vous reste alors à saisir les présences non prévues et les absences.

Important : une réservation ne doit jamais rester sans Présence ou Absence (Pas de ? après avoir saisi vos présences).

Comment accéder au Pointage collectif (Saisie des présences) pour mes activités terminées ?

Les activités 'Terminées' n'étant plus disponibles dans la recherche du Pointage collectif, vous pouvez y accéder à partir de l'activité (Menu Accueil de loisirs ou Atelier) puis dans l'onglet Séances, utilisez le clic droit sur la séance de votre choix.



Le standard de AIGA sera fermé le Vendredi 6 Avril 2012 toute la journée.